AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

214C1644
FR0011184241-FS0544

7 août 2014

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

ADOCIA

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 7 août 2014, la société anonyme Idinvest Partners[1] (117 avenue des Champs Elysées, 75008 Paris), agissant pour le compte de fonds, a déclaré avoir franchi en baisse, le 5 août 2014, le seuil de 5% des droits de vote de la société ADOCIA et détenir, pour le compte desdits fonds, 330 820 actions ADOCIA représentant autant de droits de vote, soit 5,32% du capital et 3,37% des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuil résulte de la mise au porteur de 249 720 actions ADOCIA bénéficiant préalablement d'un droit de vote double.

[1] La société Idinvest Partners est contrôlée par la société en commandite par actions IDI. La société Idinvest Partners déclare agir indépendamment de la personne qui la contrôle, dans les conditions posées aux articles L. 239-9 II du code de commerce et 223-12 et 223-12-1 du règlement général.

[2] Sur la base d'un capital composé de 6 213 276 actions représentant 9 806 672 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.